Lettre d'accompagnement de l'appel aux projets pilotes

‘Mobile Health’

dans le cadre du Point d'action 19 du Plan eSanté.

|  |
| --- |
| **Situation :** *L'appel aux projets pour des projets pilotes "Mobile Health" s'inscrit dans le cadre de l'exécution du PA 19 du Plan e-santé, roadmap 2015-2018.* *Les projets sélectionnés s'inscriront dans le cadre d'une convention art. 56 et sont définis comme des projets pilotes pour l'intégration des applications de Mobile Health dans les circuits de soins de santé réguliers. Ils constituent dès lors aussi une simulation du réel processus de soins lors de l'intégration de ces applications Mobile Health dans le système de soins, avec ou sans remboursement.***CONDITIONS D'APPEL :** *Cet appel s'adresse aux acteurs de soins au sens large du terme qui souhaite ajouter une application mobile à leur processus de soins. Il peut s'agir d'un traitement aigu (par exemple Télémonitoring ou Téléconsult) ou de l'utilisation d'apps de soutien ou de wearables en fonction de la santé du patient.**Une proposition de projet se compose de 3 aspects :* * *Description du use case : Quelle valeur ajoutée l'utilisation de cette application de Mobile Health représente-t-elle pour notre système de soins et la santé des citoyens dans un concept Triple Aim ?*
* *Description de (des) l'application(s) de 'Mobile Health' utilisées au sein du processus de soins modifié : Quelles garanties de qualité peuvent être offertes concernant la sécurité, la vie privée, l'interopérabilité avec les dossiers médicaux. Quelle preuve médicale peut-être démontrée?*
* *Description du modèle financier/budgétaire : De quelle façon les coûts-profits directs de la solution et l'économie indirecte pour le système de soins peuvent-ils être calculés et prévus à moyen terme ?*

*L'appel s'adresse aux applications Mobile Health existantes qui répondent déjà à la plupart des critères de qualité. Les applications qui sont en cours de développement ou qui ne disposent pas de la moindre preuve ne sont pas retenues.***CRITERES D'EVALUATION :** *Les critères de qualité et les procédures de validation nécessaires pour les applications "Mobile Health" sont établis par l'INAMI, l'AFMPS, et la plate-forme eHealth en collaboration avec le SPF Santé publique et le Cabinet.* *Une attention particulière est accordée aux critères suivants :* * *Cas clinique*
* *Critères de qualité des applications Mobile Health*
	+ *Sécurité*
	+ *Vie privée*
	+ *Interopérabilité sémantique*
	+ *Evidence Based*
	+ *Convivialité*
* *Modèle financier*

*Un comité de sélection qui évaluera les projets en plusieurs phases sera constitué à cette fin. Le modèle financier fera à cet égard l'objet d'une attention particulière. Le nombre de projets pouvant être approuvé n'est pas encore défini mais il dépendra des critères de qualité et du plafond budgétaire.***PLANNING :** * *30/9/2016 : Date limite d'introduction des projets pilotes*
* *Octobre 2016 : sélection et évaluation des critères de qualité*
* *Novembre 2016 : Phase de négociation, plan budgétaire, plan de projet, preuve.*
* *Décembre 2016 : Approbation des premiers projets*
* *Q1-Q2/2017 : Projets pilotes étalés sur six mois*
* *Q3/2017 : Évaluation, projection et adaptation*

**PROCEDURE DE SELECTION :**  * Première sélection : par écrit
* Deuxième sélection (si la première est réussie) : pitch avec questions
* Troisième sélection : évaluation du plan budgétaire, évaluation des critères de qualité et fixation d'un plan de projet
 |
| **BUDGET:** *Les auteurs joindront une proposition de modèle budgétaire à la proposition de projet. Le financement du projet doit autant que possible être axé sur un futur financement des soins réaliste, c'est à dire en simulant le remboursement des prestations au cours de la période d'essai. Le financement du projet peut également comprendre des coûts de démarrage initiaux uniques. L'auteur effectue un calcul et une projection des coûts réels, du remboursement escompté et de l'économie réalisée grâce à l'utilisation des applications mobiles. Dans ce contexte, une période d'essai de 6 mois est prévue mais une projection sur 2 ans peut être ajoutée.***OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES :**  *Le projet pilote sera introduit pour le 30/09/2016 via e-mail à l'adresse suivante :* *mobilehealth@riziv.fgov.be* *La proposition ne comptera pas plus de 10 pages A4, selon les templates joints :* * 1 page d'informations administratives
* 3 pages de description du projet et de l'objectif clinique
* 3 pages concernant les garanties de qualité
* 3 pages de modèles de budget
 |